

RAPPORT

Sur le prix et la qualité du service
D'EAU POTABLE

2024



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FÉDÉRATION EN



22 ouvrages de prélèvement utilisés
17 animations agricoles en cours
91,25 % : indice globale d'avancement
de protection de la ressource



19 stations de production actives
dont 11 stations de traitement

179 874 m³ importés sur la période de
relève ramenée à 366 jours (150 645 m³ en 2023)

205 849 m³ exportés sur la période de
relève ramenée à 366 jours (302 593 m³ en 2023)

4 021 487 m³ mis en distribution sur la
période de relève ramenée à 366 jours
(4 554 072 m³ en 2023)



78 sites de stockage

2 417 km de réseau

71,5 % de rendement réseau (68,4 % en 2023)

1,37 m³/km/j d'indice linéaire de perte

454 interventions sur réseau
500 interventions sur compteur
21,008 km de réseaux renouvelés
51 597 m³ consommés pour les
besoins du service (76 484 m³ en 2023)



660 points d'eau incendie contrôlés



343 prélèvements réalisés par
l'Agence Régionale de Santé

99,2 % des analyses
bactériologiques conformes

92,4 % des analyses
physico-chimiques conformes



31 008 abonnés

2 765 662 m³ consommés par les abonnés (2 942 811 m³ en 2023)

2 858 compteurs renouvelés (2 682 en 2023)



Prix de l'eau moyen :
2,703 €HT/m³ (hors redevances)
Au 1er janvier 2024 pour une facture de 120 m³

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
NOS MISSIONS	5
NOTRE HISTOIRE	6
NOTRE PÉRIMÈTRE	7
NOTRE GESTION ABONNÉS	8
RÉPARTITION DES RECETTES DU SERVICE D'EAU POTABLE	9
DÉCOMPOSITION FONCTIONNELLE DES COÛTS DU SERVICE D'EAU POTABLE	10
POPULATION ET NOMBRE D'ABONNÉS	11
RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE	12
POINTS DE CAPTAGE	12
PROTECTION DES RESSOURCES	13
PRODUCTION D'EAU POTABLE	15
ÉCHANGES D'EAU POTABLE	17
LES IMPORTATIONS	18
LES EXPORTATIONS	18
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	19
CONSOMMATION DES ABONNÉS	19
PRODUCTION, ÉCHANGES & CONSOMMATION : LE BILAN 2024	20
GESTION DU PATRIMOINE	21
SUIVI DU PATRIMOINE	21
ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA FÉDÉRATION EAUX PF	22
ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA RÉGIE EAUX PF	23
INDICATEURS DE PERFORMANCE	26
QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	26
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	28
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	29
PERFORMANCE DU RESEAU EN 2024	30
ABONNÉS	32
GESTION FINANCIERE	34



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

NOS MISSIONS

La **FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE** est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) né de la fusion de communes de l'Yonne, du Loiret et de la Nièvre, à qui elles ont transféré leur compétence eau potable. Elle est administrée par des élus locaux issus des municipalités de l'ensemble de ses territoires interdépartementaux.

La compétence eau potable a pour objet la production, l'acheminement et la fourniture d'eau potable. Dans ce cadre, la Fédération Eaux Puisaye Forterre met tout en œuvre pour distribuer, en régie directe, une eau conforme en tous points à la réglementation, sur le territoire concerné.

Le Syndicat procède :

- A la recherche de nouveaux captages, établit des périmètres de protection autour de ses captages, met en place des Déclarations d'Utilité Publique et en assure les financements
- A des études de détermination de bassin (ou aire d'alimentation) sur les captages, met en place les mesures prescrites et établit un suivi des actions
- A l'établissement et la mise à jour régulière du schéma directeur en eau potable en tenant compte des schémas directeurs préexistants
- Aux études générales et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renforcement et de renouvellement

La **RÉGIE EAUX PUISAYE FORTERRE** est dédiée à la gestion du service de l'eau potable de la Fédération eaux Puisaye Forterre.

La RÉGIE EAUX a pour objet les activités industrielles et commerciales de la FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE, notamment d'assurer l'exploitation des services de production et de distribution d'eau potable.

La RÉGIE EAUX prend en charge la gestion quotidienne des infrastructures et des réseaux d'Eau Potable jusqu'à la distribution à chaque abonné du service :

- Prélever l'eau par pompage ou captage en eaux souterraines
- Traiter l'eau, chaque fois que nécessaire
- La transporter et la stocker dans des réservoirs
- La distribuer depuis ces réservoirs jusqu'au robinet de l'utilisateur
- Maintenir la qualité bactériologique de l'eau tout au long de son parcours
- Surveiller en permanence la qualité de l'eau, en complément du contrôle réglementaire effectué par les Agences Régionales de Santé
- Assurer le service à l'abonné, gérer les abonnements, relever et facturer les consommations, informer et conseiller les consommateurs, assumer les responsabilités dans le cadre du Règlement de service de distribution d'eau potable
- Entretien des installations, ouvrages et canalisations du service
- Contrôler, réparer et remplacer si nécessaire les branchements et compteurs

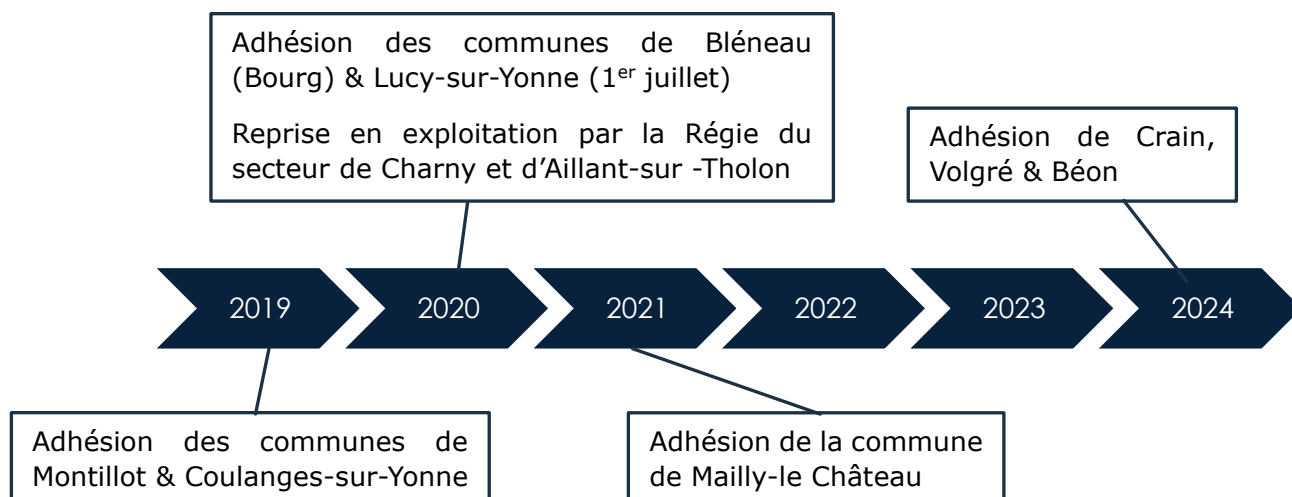
La RÉGIE EAUX exerce de toutes les opérations réalisées dans le cadre des activités à caractère industriel et commercial relevant des compétences exercées directement par la Fédération ou transférées à celle-ci par ses collectivités adhérentes.

Outre son activité principale d'exploitation du service d'eaux, la RÉGIE EAUX peut avoir pour mission :

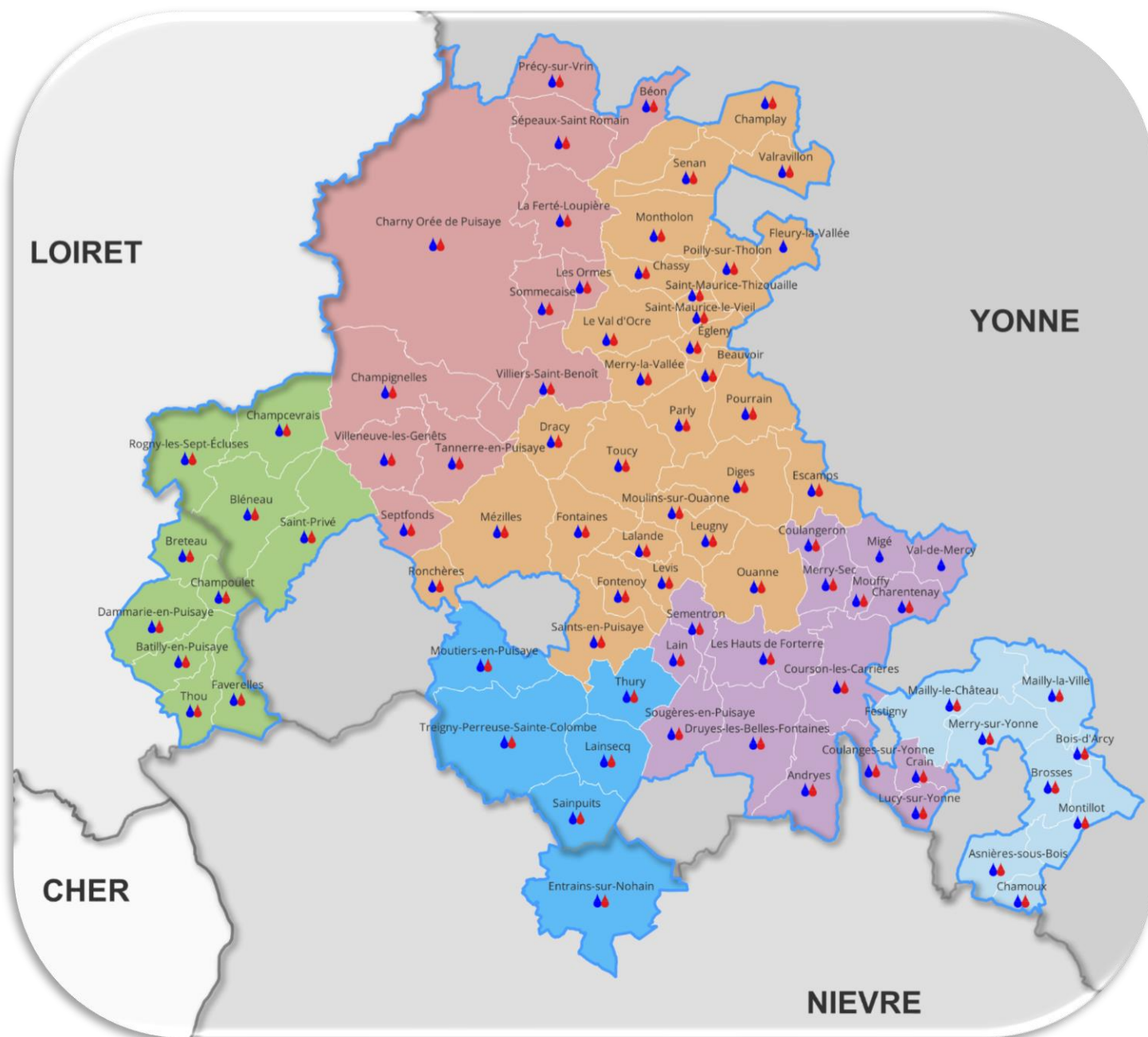
- De réaliser des prestations de service pour des collectivités extérieures dans la mesure de ses moyens et à titre exceptionnel ;
- De réaliser de la maîtrise d'œuvre ou de l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les collectivités adhérentes dans le cadre de ses activités ;
- De réaliser des travaux neufs pour le compte des collectivités adhérentes dans la mesure de ces moyens techniques.

NOTRE HISTOIRE

1946	•Création des premiers syndicats intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable
Août 1971	•Monsieur Babin, ingénieur, organise les premières rencontres entre les différents syndicats de communes
1974	•L'Intersyndicat Eaux Puisaye Forterre voit le jour grâce à Monsieur Léger, successeur de Monsieur Babin
15 juillet 1975	•Arrêté du préfet de l'Yonne, pour mise en place effective de l'Intersyndicat sous la forme d'un syndicat mixte «fermé»
Avril 2010	•L'Intersyndicat évolue vers un nouveau syndicat mixte : la FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE et crée 3 régies d'exploitation dont la REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE
1er Janvier 2017	•Vu la Loi de 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Loi «NOTRe», un nouvel Etablissement public de coopération intercommunal est créé, dénommé «nouvelle» FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE avec la fusion de 8 syndicats primaires.



NOTRE PÉRIMÈTRE en 2024



Secteurs D'Exploitation

- Secteur Sud Est
- Secteur Ouest
- Secteur Nord Ouest
- Secteur Sud Ouest
- Secteur Est
- Secteur Centre Nord

Compétences

- ▲ Production
- ▲ Distribution

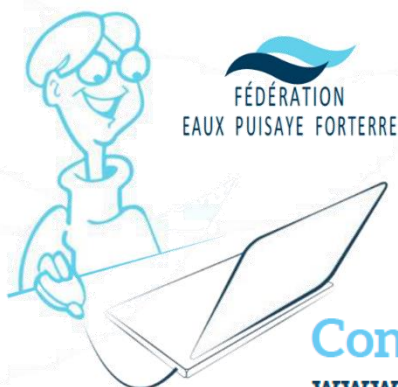
En 2024, il n'existe plus de délégation de service en eau potable sur le territoire de la Fédération Eaux Puisaye Forterre. L'intégralité de ce dernier est exploitée par la Régie Eaux Puisaye Forterre, excepté la gestion du réseau de distribution à BEAUVOIR bourg et à VALRAVILLON pour les communes déléguées de GUERCHY et LADUZ.

NOTRE GESTION ABONNÉS

L'abonnement au service public de la Régie Eaux Puisaye Forterre offre à l'attention des usagers, la gestion du contrat souscrit, des renseignements sur une facture d'eau, sur la qualité de l'eau, des travaux sur le réseau (coupure d'eau) et l'entretien du branchement par un technicien.

EXPLOITANT	COMMUNES CONCERNÉES	LIEU D'ACCUEIL	RELATION ABONNÉS	N° URGENCE 7j/7 24h/24
Régie Eaux Puisaye Forterre	Les communes ayant transféré la compétence Eau Potable à la Fédération Eaux Puisaye Forterre	115 Av. du Général de Gaulle 89130 TOUCY Lundi au Vendredi 8h-12h et 13h30-17h00	03 86 44 01 42	

Grâce aux
services
en ligne,
gérez vos démarches
en quelques clics.



Connectez vous sur :
www.eaux-puisaye-forterre.fr

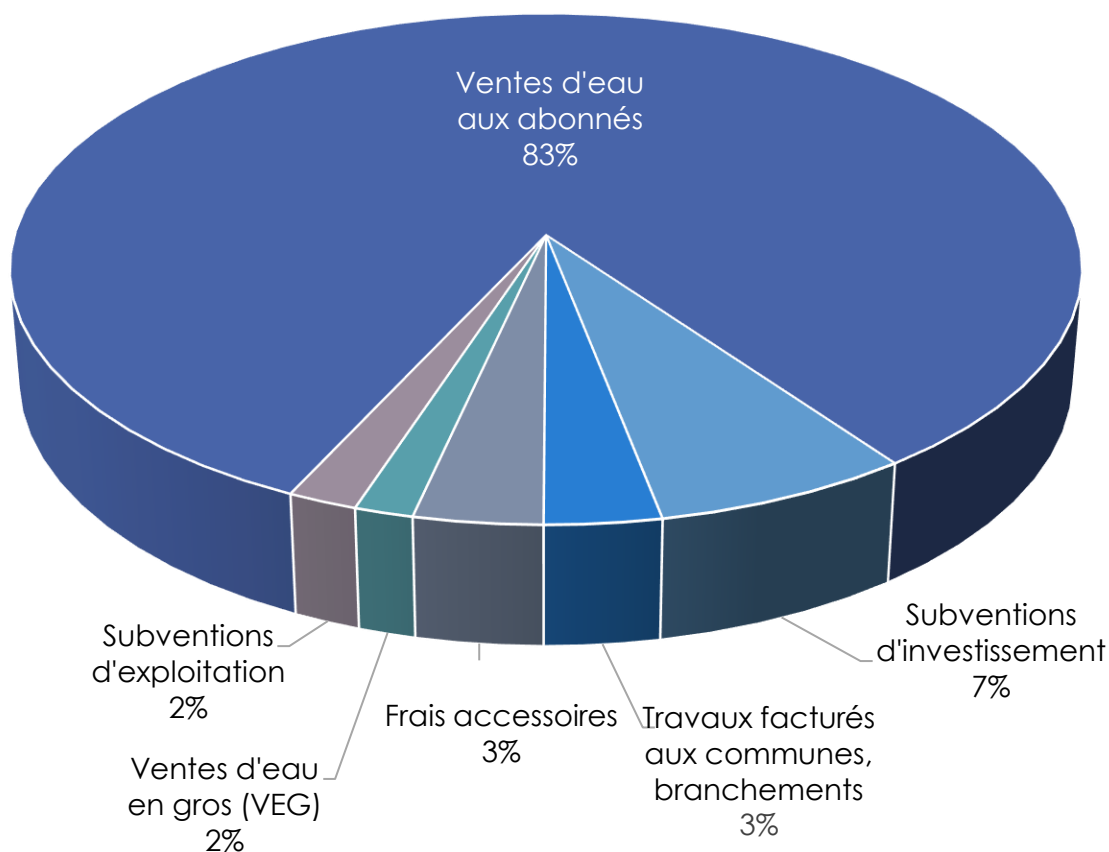
Notification sur les alertes coupures de votre commune

La Régie Eaux Puisaye Forterre vous informe et vous alerte sur l'application PANNEAUPOCKET. Il vous suffit de télécharger l'application gratuitement sur votre téléphone ou tablette.

TÉLÉCHARGER PANNEAUPOCKET



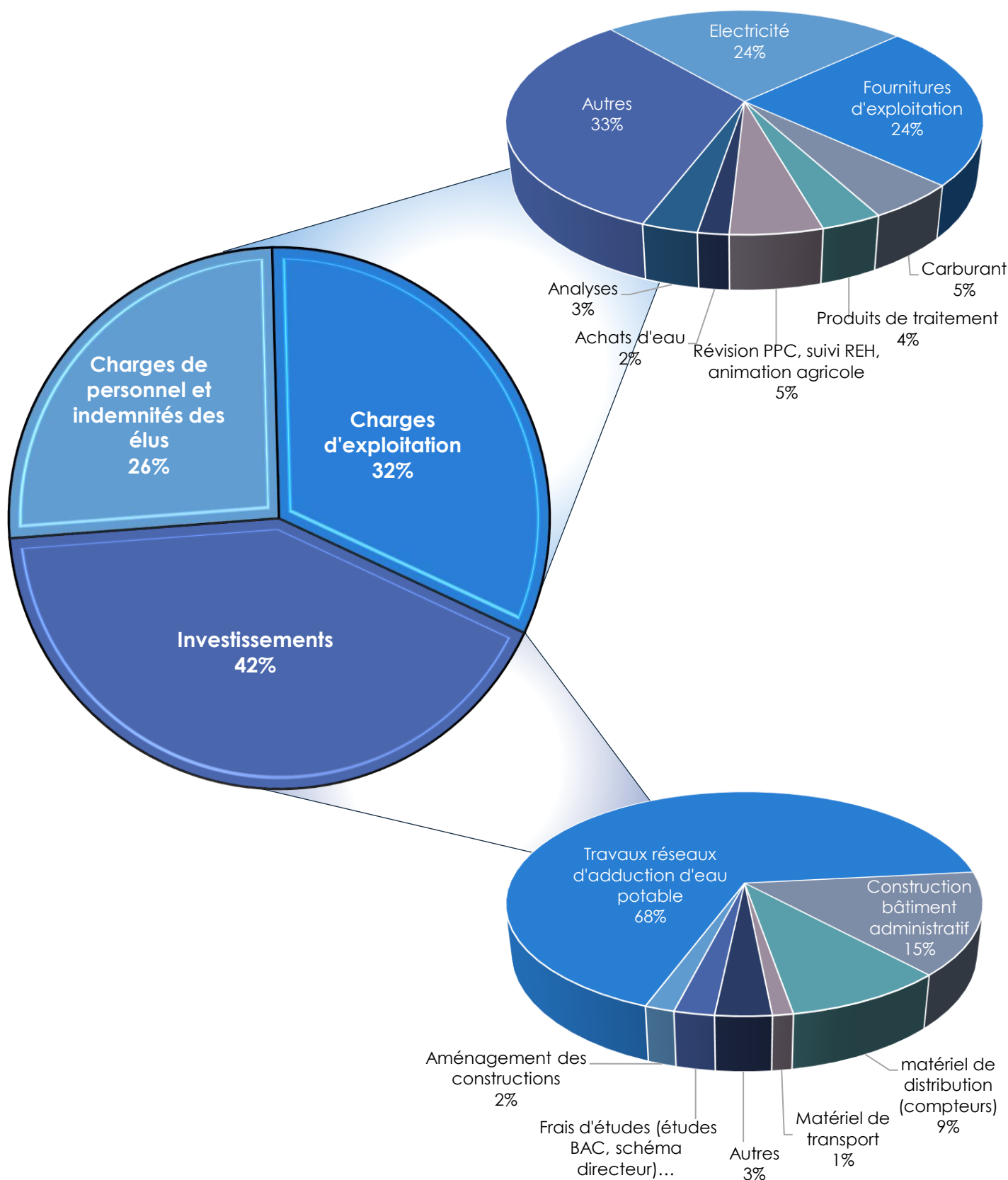
RÉPARTITION DES RECETTES DU SERVICE D'EAU POTABLE



Les recettes du service sont composées à plus de 80% par la vente d'eau aux consommateurs et usagers du service



DÉCOMPOSITION FONCTIONNELLE DES COÛTS DU SERVICE D'EAU POTABLE



POPULATION ET NOMBRE D'ABONNÉS

Au 31 décembre 2024, la Régie Eaux Puisaye Forterre assure le service de l'eau potable pour **31 008 abonnés** soit environ 45 092 habitants.

12,83
abonnés / km

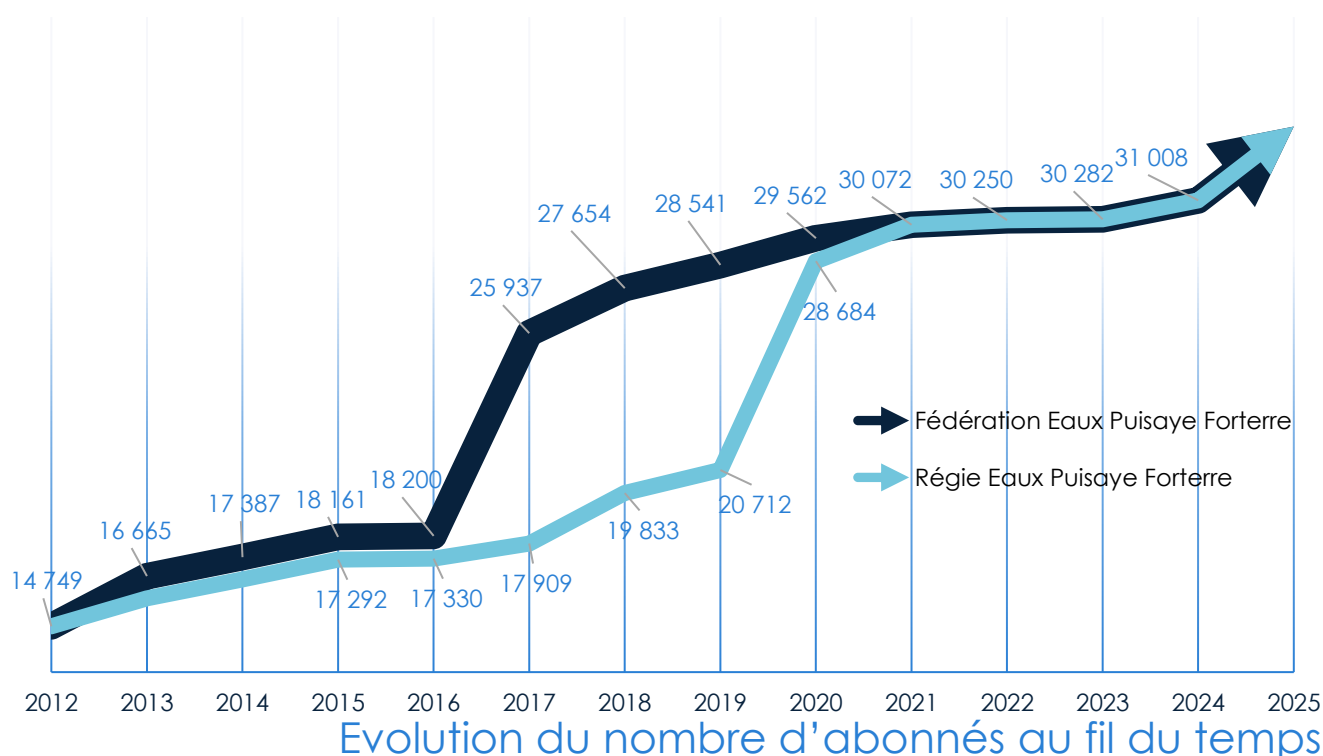
> **densité linéaire d'abonnés en 2024**
(nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement)

89,19
m³ / abonnés

> **consommation moyenne par abonné en 2024**
(consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapporté au nombre d'abonnés)

Secteurs Géographiques

- Secteur Centre-Nord (Toucy) : 12 364 abonnés
- Secteur Est (Forterre) : 3 767 abonnés
- Secteur Ouest (Bléneau) : 2 750 abonnés
- Secteur Sud-Ouest (Treigny) : 2 896 abonnés
- Secteur Sud-Est (Mailly la Ville) : 1 796 abonnés
- Secteur Nord-Ouest (Charny) : 7 434 abonnés



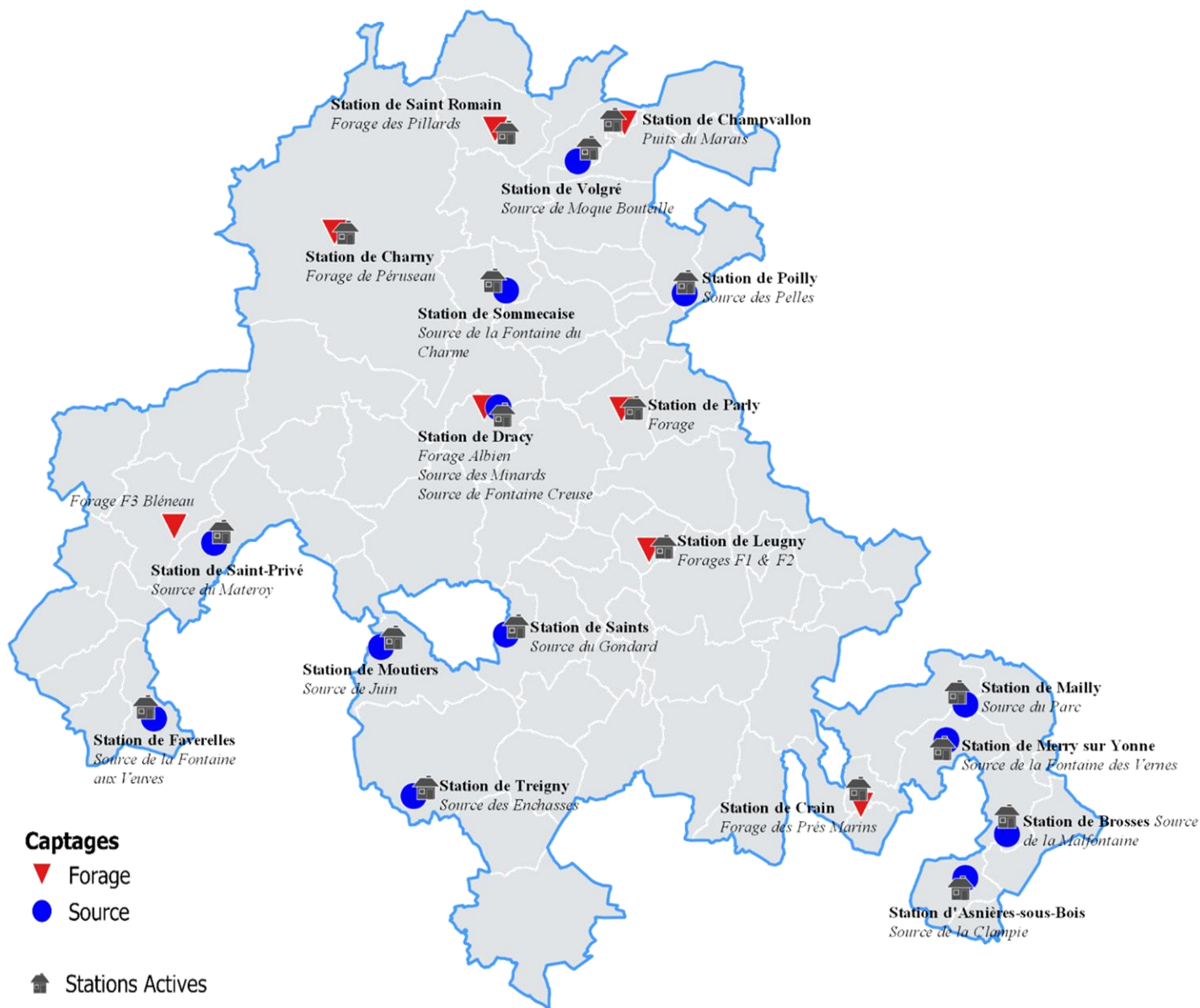
Pendant plusieurs années, certaines communes de la Fédération Eaux Puisaye Forterre étaient gérées sous contrat d'affermage. Cela explique la différence du nombre d'abonnés entre la Fédération et son exploitant, la Régie Eaux Puisaye Forterre.

Le tableau en annexe 1 présente, par commune, le nombre d'abonnés desservis par le service de l'eau en 2024.

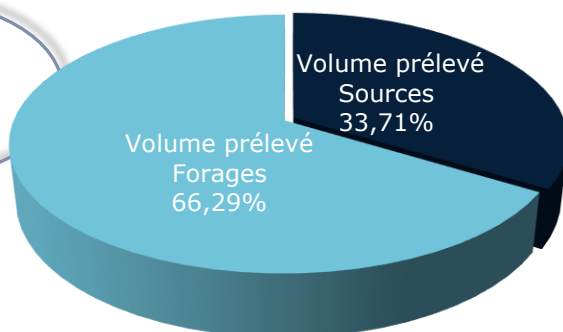
RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE

POINTS DE CAPTAGE

Les prélèvements en eaux souterraines, sur forages ou sources, représentent l'intégralité des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable (absence de ressource superficielle).



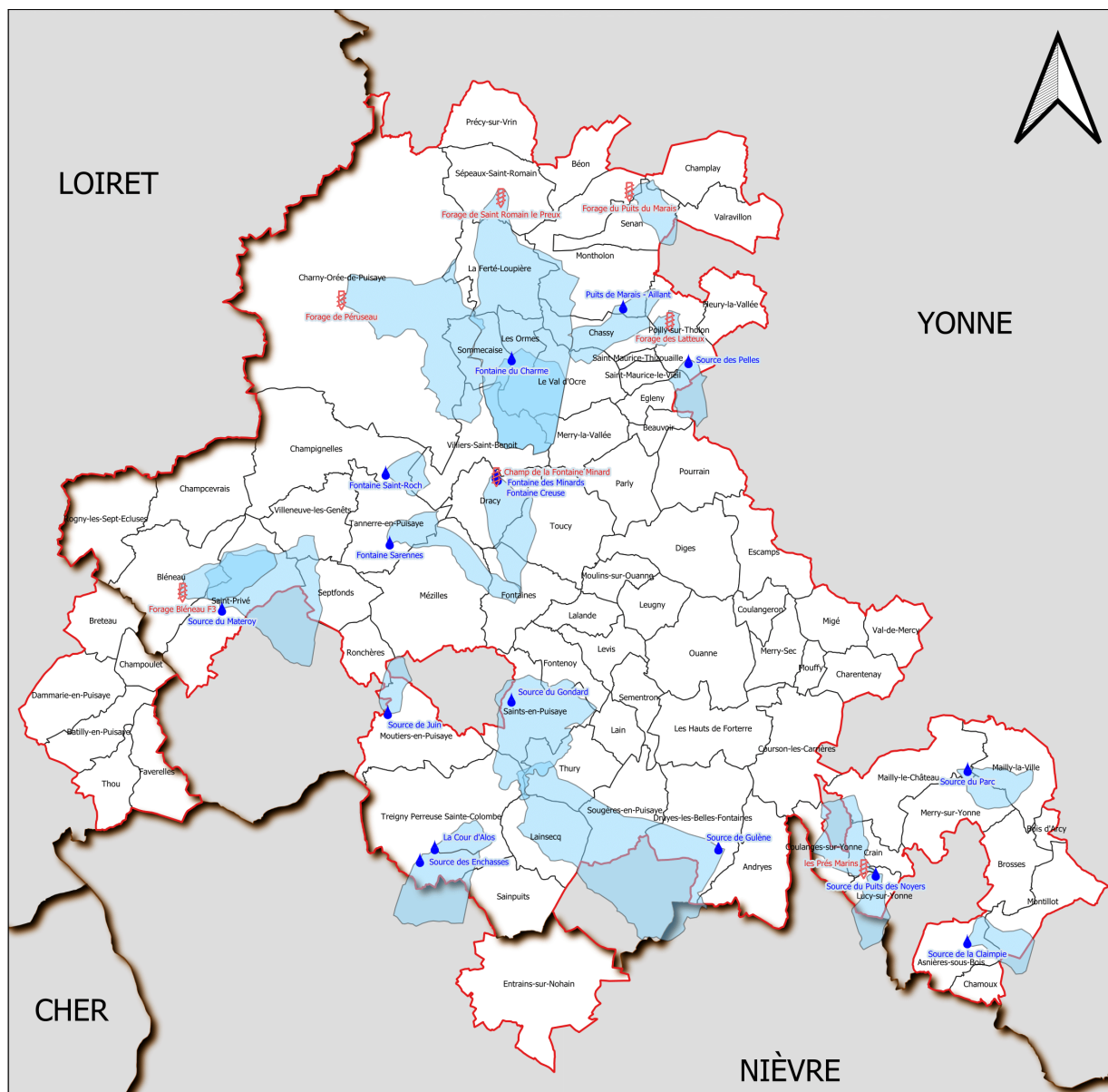
22
Ouvrages de
prélèvements
utilisés en 2024



PROTECTION DES RESSOURCES

Un **Bassin d’Alimentation de Captage** (BAC) ou Aire d’Alimentation de Captage (AAC) est la zone théorique qui contribue à l’alimentation de la partie de la nappe qui alimente le captage.

Les arrêtés de **Déclaration d'Utilité Publique** (DUP), soumis au code de la santé publique, autorisant le prélèvement d'eau à destination de l'alimentation humaine, précisent notamment les modalités de protection des ressources visant à garantir la qualité des eaux destinées à la consommation humaines.



Limites de territoires

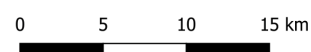
- ☐
- Limite de compétence eau potable

Ressources

-  Forage
 Source

Études BAC

- Périmètres des BAC/AAC



Échelle : 1 / 255 000

Captages (Communes)	Déclaration d'Utilité Publique	Etudes BAC		Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)	Animation
		Phase 1	Phase 2		
Source de la Clampie (Asnières sous Bois)	26 Novembre 1984	Terminée	En cours	100	X
Puits du Marais (Champvallon)	15 janvier 1996	Terminée	Diagnostic simplifié	80	X
Source de Moque Bouteille (Volgré)	30 octobre 1980			80	
Source de Gulène (Druyes les Belles Fontaines)	23 septembre 1991	En cours		80	X
Source des Minards (Dracy)	16 février 1993 *	Terminée	En cours	100	X
Source de la Fontaine Creuse (Dracy)	16 février 1993 *	Terminée	En cours	100	X
Source des Enchasses (Treigny)	24 août 1989 *	Terminée		80	X
Source des Alos (Treigny)		Terminée		80	X
Forage F3 (Bléneau)	30 juillet 2021	En cours		80	
Source de Juin (Moutiers en Puisaye)	16 février 1992 *	Terminée	En cours	80	
Source de Malfontaine (Brosses)	28 octobre 1988	En cours		80	
Fontaine des Vernes (Merry sur Yonne)	30 avril 1985	En cours		80	
Source de Matteroy (Saint Privé)	20 mai 1985	Terminée	Terminée	100	X
Fontaine Saint Roch (Louesme)	23 décembre 1982 *	Terminée	Terminée	100	X
Source de la Fontaine Sarennes (Tannerre en Puisaye)	24 avril 1986 *	Terminée	Terminée	100	X
Forage de Péruseau (Charny)	27 août 1981 *	Terminée	Terminée	100	X
Puits des Noyers (Lucy sur Yonne)	16 juillet 2019	Terminée	Terminée	100	X
Captage des Prés Marins (Crain)	3 juin 1982	Terminée	Terminée	100	X
Source du Parc (Mailly le Château)	3 novembre 1994 *	Terminée	Terminée	100	X
Forage des Pillards (Saint Romain le Preux)	3 septembre 1985 *	Terminée	Terminée	100	X
Source de la Fontaine du Charme (Sommecaise)	18 avril 1985 *	Terminée	Terminée	100	X
Source du Gondard (Saints en Puisaye)	5 septembre 1985	Terminée	Terminée	100	X
Source des Latteux (Poilly sur tholon)	15 janvier 1996	Terminée	Terminée	100	
Fontaine Saint-Edme (Béon)	27 janvier 1994			80	
Ancien Puits la garenne F1 (Bléneau)	01 avril 1992	En cours		80	
Puits du marais (Aillant sur Tholon)	27 novembre 1954			80	
Source de la Fauviture (Beauvoir)	9 décembre 1985			80	
Fontaine aux Veuves (Faverelles)	6 août 1998			80	
Source des Pelles (Poilly sur Tholon)	24 juillet 1985			80	
Source de Belle Fontaine (La Ferté Loupière)	17 avril 1985			80	
Forage de Parly (Parly)	5 mai 2023	Sans objet	Sans objet	100	Sans objet
Forage du Gué de Leugny F1 (Leugny)	8 mars 2019	Sans objet	Sans objet	100	Sans objet
Forage du Gué de Leugny F2 (Leugny)	8 mars 2019	Sans objet	Sans objet	100	Sans objet
Forage du Champs de la Fontaine Minards (Dracy)	16 février 1993	Sans objet	Sans objet	100	Sans objet

Le contrat « **Animation Eau et Agriculture** » est conduit par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne pour une période de 3 ans (2022-2024). Elle accompagne les agriculteurs dans une démarche de sensibilisation, de préparation et d'accompagnement à la mise en place de mesures de protection préventive des ressources en eau en adéquation avec les systèmes d'exploitation existants.

* Révision de la DUP en cours (Délibérations 2020,2021 & 2022)

PRODUCTION D'EAU POTABLE

La Régie Eaux Puisaye Forterre a produit environ 4,5 millions de m³ d'eau potable en 2024, dont 47% de l'eau du territoire est issue de 3 usines de pompage et de traitement.

3 USINES
PRODUISENT 47% DE
L'EAU DU TERRITOIRE

Station du Forage de Parly



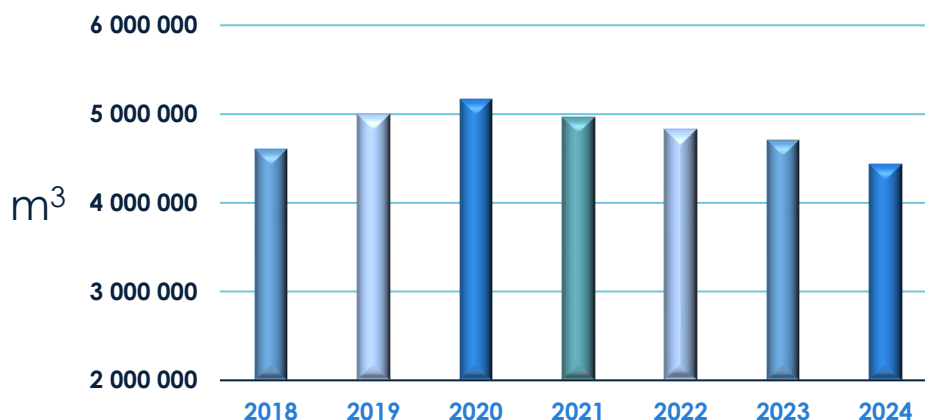
Station du Gué de Leugny



Station des captages de Dracy



VOLUME PRODUIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

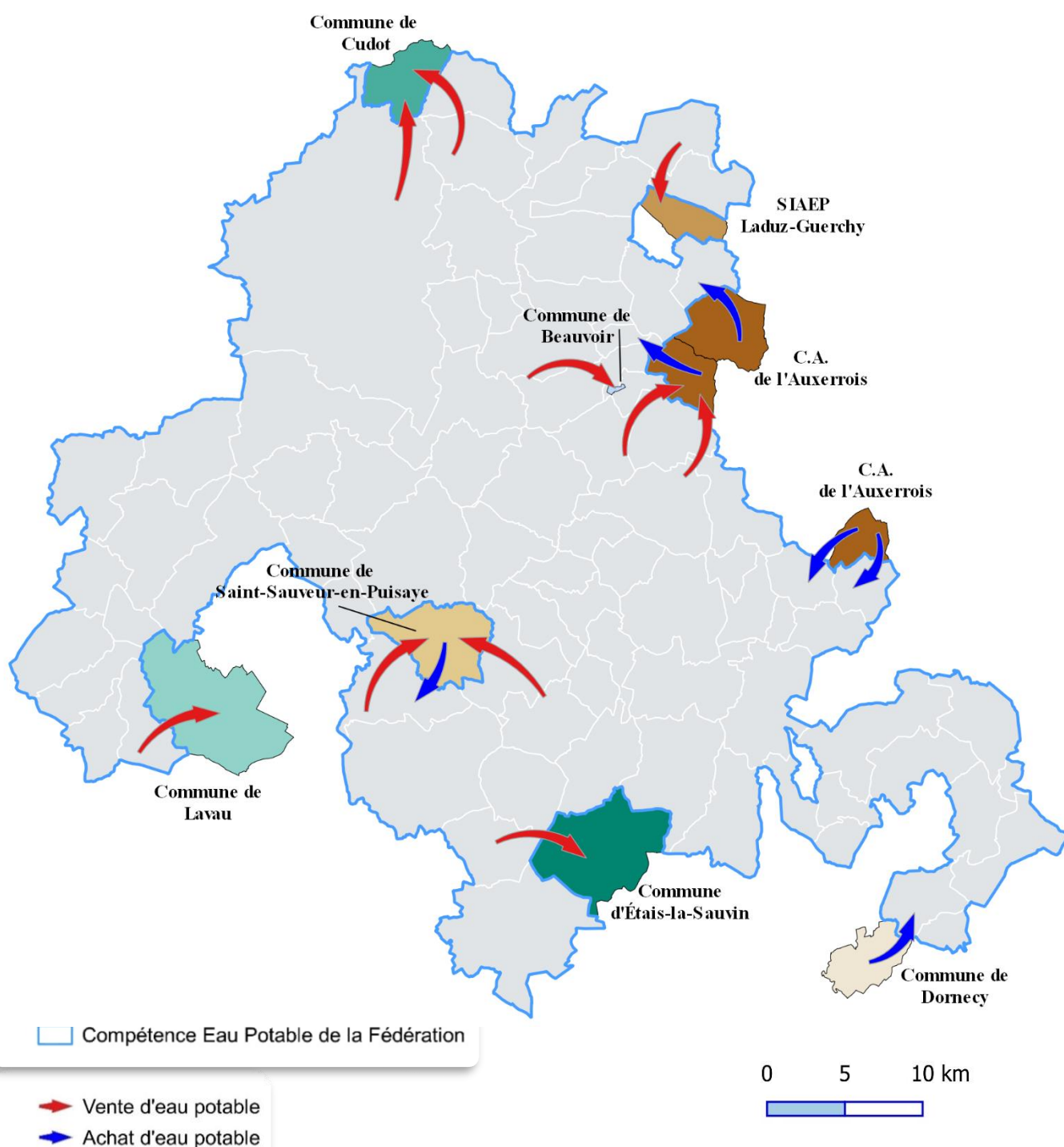


Le tableau en annexe page 38 expose les différents types de traitements par site.

RESSOURCE		Volume produit en 2023 (m³)	Volume produit en 2024 (m³)	Variation en %
Dracy	<i>Les Minards Fontaine Creuse</i>	133 611	95 259	- 28,7 %
	<i>Forage Albien</i>	324 578	327 341	+ 0,9 %
Leugny	<i>Le Gué de Leugny</i>	798 747	784 313	- 1,8 %
Parly	<i>Forage</i>	1 000 208	881 207	- 11,9 %
Druyes les Belles Fontaines	<i>Gulène</i>	0	0	
Saints	<i>Le Gondard</i>	336 029	311 271	- 7,4 %
Beauvoir	<i>La Fauviture</i>	0	0	
Poilly-sur-Tholon	<i>Les Latteux</i>	0	0	
	<i>Les Pelles</i>	22 582	31 733	+ 40,5 %
Champvallon	<i>Puits du Marais</i>	78 866	72 197	- 8,5 %
Volgré	<i>Moque Bouteille</i>		27 490	
Treigny	<i>Les Enchasses</i>	255 241	266 738	+ 4,5 %
Moutiers en Puisaye	<i>Juin</i>	58 221	24 062	- 58,7 %
Faverelles	<i>La Fontaine aux Veuves</i>	106 240	97 710	- 8,0 %
Saint Privé	<i>Le Matteroy</i>	105 071	76 763	- 26,9 %
Bléneau	<i>Forage</i>	178 803	273 559	+ 53,0 %
Mailly le Château	<i>Le Parc</i>	258 047	247 438	- 4,1 %
Montillot	<i>Malfontaine</i>	0	447	
Merry sur Yonne	<i>La Fontaine des Vernes</i>	49 397	44 289	- 10,3 %
Crain	<i>Les Prés Marins</i>	36 341	139	- 99,6 %
Lucy Sur Yonne	<i>Puits des Noyers</i>	0	0	
Asnières sous Bois	<i>La Claimpie</i>	46 620	43 142	- 7,5 %
Sommecaise	<i>La Fontaine du Charme</i>	229 736	229 406	- 0,1 %
La Ferté Loupière	<i>La Belle Fontaine</i>	0	0	
Louesme	<i>Fontaine Saint Roch</i>	7 760	0	- 100,0 %
Charny	<i>Péruseau</i>	260 847	242 029	- 7,2 %
Saint-Romain-le-Preux	<i>Les Pillards</i>	419 075	360 392	- 14,0 %
Tannerre en Puisaye	<i>Fontaine Jarenne</i>	0	0	
TOTAL		4 706 020	4 436 925	- 5,7 %

ÉCHANGES D'EAU POTABLE

Des échanges d'eau potable ont quotidiennement lieu entre la Fédération Eaux Puisaye Forterre et les services limitrophes tels que les communes de Cudot, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Beauvoir, Lavau, Etas la Sauvin, Dornecy, le SIAEP de Laduz-Guerchy ou encore la Communauté de l'Auxerrois.



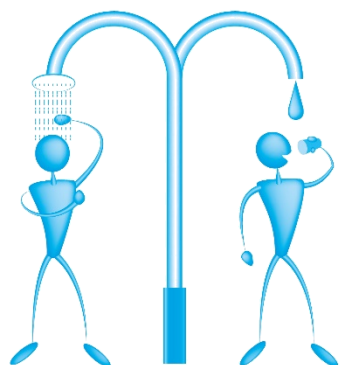
LES IMPORTATIONS

Fournisseur	Provenance de l'eau achetée	Destination de l'eau achetée	Volume importé en 2023	Volume importé en 2024
Communauté d'Agglomération d'Auxerre	Champ captant la Plaine des Isles à AUXERRE	Mormont – Chaillot (ST MAURICE LE VIEL)	6 758 m ³	6 387 m ³
Communauté d'Agglomération d'Auxerre	Champ captant de la Plaine des Isles à AUXERRE	FLEURY LA VALLEE	75 710 m ³	79 341 m ³
Commune de St Sauveur en Puisaye	Forage de ST SAUVEUR EN PUISAYE	MOUTIERS EN PUISAYE	5 324 m ³	28 777 m ³
Communauté d'Agglomération d'Auxerre	Source des Groies, Puits de Coulanges à COULANGES LA VINEUSE	MIGE (+ GY L'EVEQUE)	40 969 m ³	42 805 m ³
Communauté d'Agglomération d'Auxerre	Source des Groies, Puits de Coulanges à COULANGES LA VINEUSE	VAL DE MERCY	21 861 m ³	22 540 m ³
Commune de DORNECY	Source de DORNECY	ASNIERES SOUS BOIS	23 m ³	24 m ³
TOTAL achat d'eau à des services externes			150 645 m ³	179 874 m ³

LES EXPORTATIONS

Provenance de l'eau fournie	Bénéficiaire	Volume exporté en 2023	Volume exporté en 2024
Forage des Pillards à Saint Romain le Preux	Commune de Béon	47 575 m ³	/
Forage des Pillards à Saint Romain le Preux	Commune de Cudot	39 768 m ³	41 545 m ³
Source du Gondard à Saints en Puisaye	Commune de Saint Sauveur en Puisaye	10 064 m ³	10 649 m ³
Source de Juin à Moutiers	Commune de Saint Sauveur en Puisaye	673 m ³	302 m ³
Source et Puits de Coulanges la Vineuse (via Migé)	Commune de Gy l'Evêque Bourg ²	22 350 m ³	22 692 m ³
Sources et Forage de Dracy (par Beauvoir)	Communauté d'Agglomération d'Auxerre (Lindry)	0 m ³	0 m ³
Sources et Forage de Dracy (par Chazelle)	Communauté d'Agglomération d'Auxerre (Lindry)	6 679 m ³	6 334 m ³
Source de Fauviture à Beauvoir	Commune de Beauvoir	0 m ³	0 m ³
Source du Puits des Marais à Champvallon + Sources et Forage de Dracy	SIAEP Laduz-Guerchy	33 920 m ³	2 717 m ³
Source de la Fontaine aux Veuves à Faverelles	Commune de Lavau	199 m ³	187 m ³
Source des Enchasses à Treigny	Commune d'Etais la Sauvin	96 029 m ³	121 423 m ³
Source des Près Marins à Crain	Commune de Crain	45 336 m ³	/
TOTAL eau fournie par la Régie EAUX		302 593 m ³	205 849 m ³

² L'eau potable à destination de la commune de Gy l'Evêque (SUEZ) n'est pas une vente d'eau. L'eau provient de Coulanges la Vineuse (SUEZ) et transite par la vente d'eau de Migé. Le volume en transition est donc déduit de la facturation d'achat d'eau de Migé.



DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSOMMATION DES ABONNÉS

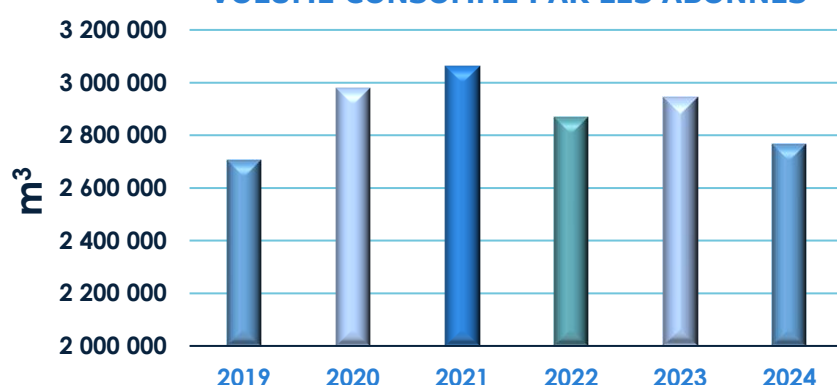
Le volume consommé par les abonnés, également appelé « volume comptabilisé », correspond à la somme des volumes comptabilisés aux compteurs et aux volumes facturés sur estimation.

En 2024, **2 765 662 m³ d'eau** ont été consommés par les abonnés du service public de la Régie Eaux Puisaye Forterre.

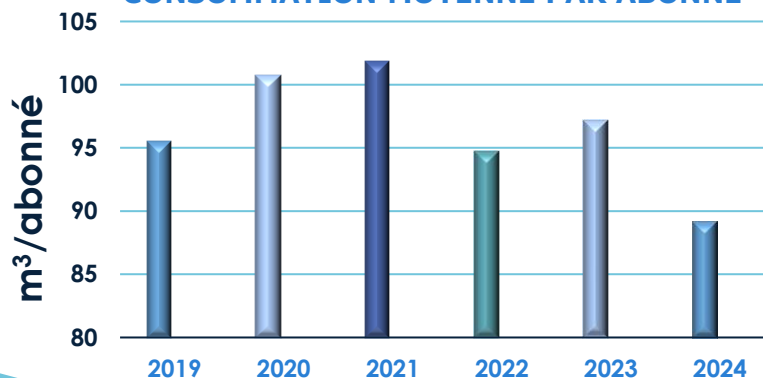
La consommation moyenne d'eau potable en 2024, tous usages et secteurs confondus, s'élève à 171 litres par jour et par habitant.

Cette valeur doit néanmoins être considérée avec précaution : les variations saisonnières ne permettent pas de dresser une image fidèle des habitudes de consommation sur tout le territoire de la Fédération.

VOLUME CONSOMMÉ PAR LES ABONNES



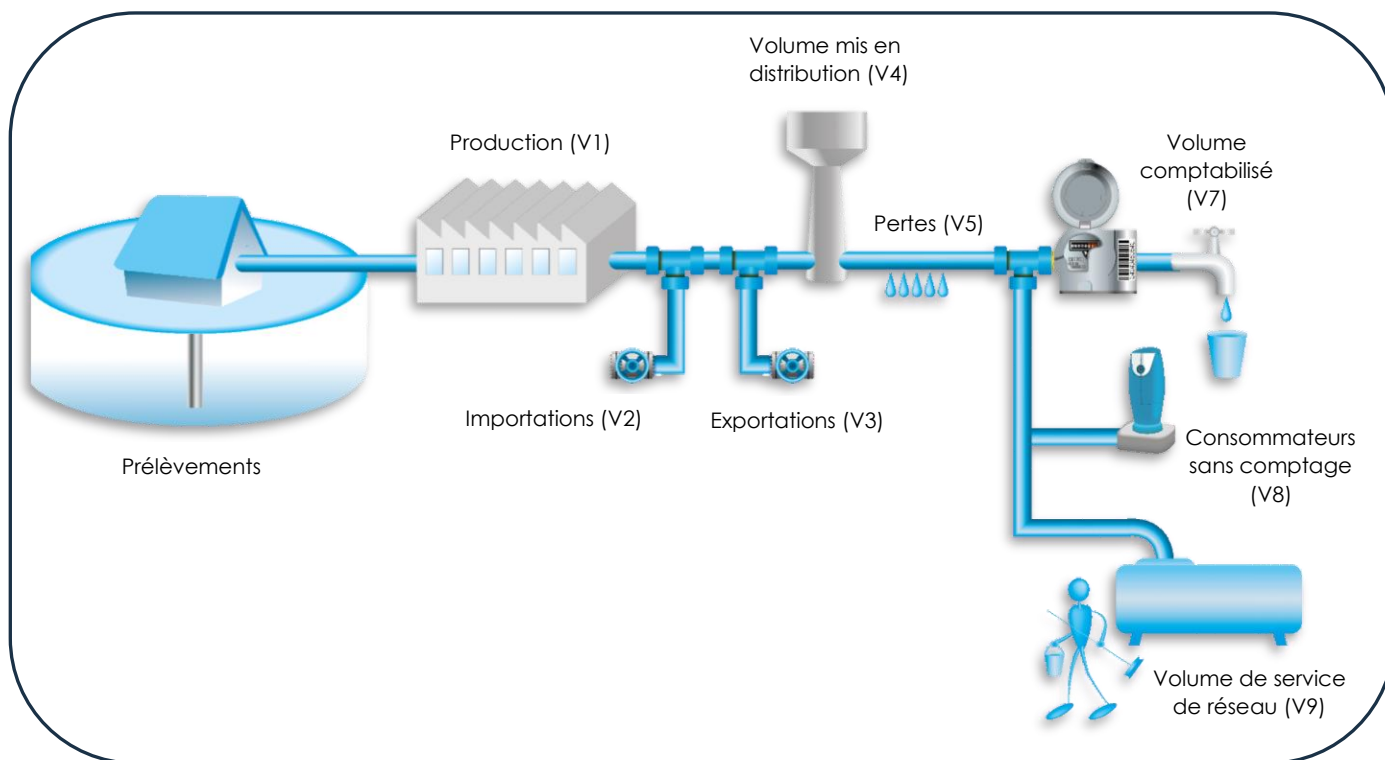
CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE



Remarque : Les volumes non facturés aux abonnés et estimés à l'année ne sont pas pris en compte (purges, nettoyages des réservoirs, essais de pression sur poteaux incendie, etc...)

Le bilan des volumes consommés en 2024 par les abonnés du service de l'eau de la Fédération est présenté par commune dans l'annexe pages 36 & 37.

PRODUCTION, ÉCHANGES & CONSOMMATION : LE BILAN 2024



Fédération Eaux Puisaye Forterre 2024

V1 - Volume Produit (m ³)	4 047 462
V2 - Volume Importé (m ³)	179 874
V3 - Volume Exporté (m ³) ³	205 849
V4 - Volume mis en distribution (m³)	4 021 487
V5 - Pertes (m ³)	1 204 229
V7 - Volume comptabilisé (m ³)	2 765 662
V8 - Volume consommateurs sans comptage (m ³)	6 600
V9 - Volume de service de réseau (m ³)	44 997
V6 - Volume consommé autorisé (m³)	2 817 259

³ Le volume exporté n'est pas égal au volume vendu. En effet, sur le secteur de la Forterre un volume d'eau transite par les installations de Migé pour alimenter la commune de Gy l'Evêque.



GESTION DU PATRIMOINE

SUIVI DU PATRIMOINE

Les usines de traitement et les réservoirs font l'objet de visites de contrôle hebdomadaires. Toutes les installations d'eau potable sont équipées d'un matériel de télésurveillance (transfert sur PC ou téléphone portable des défauts chlore, turbidité, défauts pompe, défauts alimentation...). L'alimentation en eau des réservoirs (déclenchement des pompes) est effectuée par le système de télégestion.

Pour les canalisations, le suivi s'effectue par le recensement des fuites réparées, mais aussi indirectement avec les calculs de rendements de réseaux et d'indices linéaires de pertes, d'où l'intérêt de la sectorisation.

Par l'intermédiaire du **Système d'Informations géographiques (SIG)**, le réseau et ses composants sont cartographiés. Ainsi, le patrimoine invisible peut être géré et les données de réseaux peuvent être mises continuellement à jour sur les plans de récolement, grâce aux précisions apportées par les équipes de terrain, suite à des travaux.

	Exercice 2023	Exercice 2024
LINEAIRE de RÉSEAUX (km)	2 392	2 417
SITES de PRODUCTION d'EAU ou UNITÉS DE DÉSINFECTION EN SERVICE	18	19
OUVRAGES de PRÉLÈVEMENT en service	22	22
RÉSERVOIRS SEMI-ENTERRÉS	51	53
RÉSERVOIRS sur TOUR	25	25
NOMBRE DE POINTS DE COMPTAGE	35 246 ⁴	36 305
NOMBRE D'ABONNÉS	30 306	31 008
NOMBRE DE COMPTEURS RENOUEVÉS	2 682	2 858

⁴ Un nettoyage de la base de données, c'est-à-dire une vérification et correction des données, a été réalisé en 2023 afin d'optimiser la qualité de l'ensemble des informations.

ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE

Réseaux d'eau potable

Nom du marché	Date début des travaux	Date réception des travaux	Linéaire posé avec matériaux et ø	Linéaire abandonné avec matériaux et ø	Branchements renouvelés	Coût total de l'opération
GRANDCHAMPS/ CHAMPIGNELLES Le Bois Planté	16/11/23	23/04/24	390ml PEHD 160 4 220ml PEHD125 310ml PEHD 63 220ml PEHD40	400ml AC 100 515ml AC 80 2 650ml AC 60 1 340ml PVC 63 200ml PVC 50	14	372 453,90 €
ENTRAINS SUR NOHAIN RD 5	17/01/24	12/06/24	590 ml FONTE 125 40 ml FONTE 100 10 ml FONTE 80 50ml FONTE 60	540ml FONTE 125 130ml FONTE 80 150ml FONTE 100 175ml ACIER 80 220ml ACIER 100	69	308 825,11 €
ENTRAINS SUR NOHAIN Route de Ciez - Route de Sainpuits	07/12/23	12/06/24	170ml PEHD 40	340m Acier 100 550m FONTE 60	11	46 789,44 €
TREIGNY PERREUSE Grande Rue	18/03/24	14/05/24	280ml FONTE 100 207ml FONTE 60	280 ml FONTE 100 207ml FONTE 60	19	141 628,67 €
MERRY SUR YONNE Rue des Canes	19/02/24	06/03/24	85 ml FONTE 60	85 ml FONTE 60	5	35 448,35 €
ST MAURICE THIZOUAILLE	18/03/24	08/07/24	590 ml FONTE 125 200 ml FONTE 80 45 ml FONTE 60 40 ml PEHD 40 115 ml PEHD 160	705 ml FONTE 125 285 ml FONTE 60 70 ml FEHD 32	47	310 237,30 €
LAIN SEMENTRON	24/06/24	23/12/24	580 ml FONTE 150 6 ml FONTE 80 60 ml FONTE 60 20 ml PEHD 40 3 000 ml PEHD160	1 060 ml FONTE80 1 800 ml FONTE60	27	764 288,78 €
COULANGERON Rue de la Mairie	13/05/24	04/06/24	90 ml FONTE 60	90 ml FONTE 60 1 800 ml FONTE60	7	34 771,90 €
SEPTFONDS ST PRIVE La Griffonnière	08/01/24	07/05/24	4 705ml PEHD 160	1 940 PVC 63 170m PVC 50	17	436 669,13€



TREIGNY-PERREUSE



COULANGERON



MERRY SUR YONNE

ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA RÉGIE EAUX PUISAYE FORTERRE

Réseaux d'eau potable

Commune Adresse	Type de Travaux	Date(s) des travaux	Linéaire posé avec matériaux et ø	Linéaire abandonné avec matériaux et ø	Branchements renouvelés	Coût total des travaux
PRECY SUR VRIN Aire autoroute A6	Renouvellement branchements	Janvier 2024		40ml PVC 63	2	14 889,50 €
COURSON LES CARRIERES Route de Druyes	Renouvellement branchements	Février 2024			5	980,00 €
CHARNY OREE DE PUISAYE Fontenouilles	Renouvellement réseau et branchements	Mars 2024	150ml FONTE 80 470ml PEHD 75	620ml AC 60	10	86 401,00 €
POILLY SUR THOLON Sarrigny	Renforcement entre les 2 réservoirs	Avril 2024	180ml PE160		0	22 542,00 €
LA FERTE LOUPIERE Rue P. de Courtenay	Dévoiemnt de conduite en domaine privé	Mai 2024	16ml PVC 160	16ml AC 125	1	10 841,00 €
CHARNY OREE DE PUISAYE Les Crouteaux Les Barbets	Dévoiemnt de conduite en domaine privé	Juin 2024	700ml PEHD 75	465ml PVC 63 100ml PVC 40	4	68 326,00 €
VOLGRE	Interconnexion Volgré Champvallon	Juillet 2024	70ml PEHD 160		0	23 037,00 €
TOUCY Route de Sauilly	Suppression Réseau	Août 2024		380ml FONTE 125	4	12 608,00 €
FONTENOY Rue Principale	Déconnexion réseau	Septembre 2024		30ml PVC 50	0	12 433,00 €
PARLY Le Petit Arran	Dévoiemnt de conduite en domaine privé	Septembre 2024	50ml PEHD 50	140ml PVC 40	5	15 774,00 €
POURRAIN Les Boivins / Champclos	Déconnexion réseau	Octobre 2024		850ml PVC 63	2	20 775,00 €
VILLENEUVE LES GENETS Route des Germont	Dévoiemnt de conduite en domaine privé	Octobre 2024	1 420ml PEHD 160 580ml PEHD 75 815ml PEHD 63	360ml AC 80 2 435ml AC 60	10	230 928,00 €
SECTEUR LA CHEUILLE	Pose de 5 purgés automatiques	Novembre 2024				14 910,00€
TOUCY Les Godards	Dévoiemnt de conduite en domaine privé	Décembre 2024	140ml PEHD 140	140ml PVC 40	1	15 140,00€
TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE Guédelon	Dévoiemnt de conduite en domaine privé	Décembre 2024	70ml PEHD 75	70ml PVC 75	2	13 570,00€
SAINTS EN PUISAYE Les Buzeaux	Dévoiemnt de conduite en domaine privé	Décembre 2024	640 ml PEHD 75	540ml FONTE 60	3	46 835,00 €



Unités de production d'eau et ouvrages de stockages

Sites concernés	Type de Travaux	Date(s) des travaux	Coût total des travaux
VOLGRÉ / BÉON	Sécurisation des sites (Anti intrusion) à l'arrivée des communes	Janvier 2024	7 750,00 €
TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE	Création d'une station de surpression + pose de 300ml de réseau	Avril 2024	50 552,00 €
CHARNY ORÉE DE PUISAYE Réservoir de Bourbeuse	Installation d'un stabilisateur pour by-passer le réservoir + 20ml de réseau	Juin 2024	18 037,00 €
DRUYES LES BELLES FONTAINES	Déconnexion Réservoir semi enterré	Août 2024	11 203,00 €
MONTILLOT Vaudonjon	Suppression du Brise Charge au profit d'un stabilisateur de pression	Septembre 2024	21 542,00 €
TOUCY UDI des Vergers	Sectorisation	Novembre 2024	29 320,00 €
FLEURY LA VALLEE Le Petit Ponceau	Pose d'un stabilisateur aval avec électrovanne	Décembre 2024	3 300,00 €
POILLY SUR THOLON Station des Pelles	Modification fonctionnement station	Septembre 2024	16 235,00 €
OUANNE Montputois	Installation Surpresseur	Octobre 2024	51 325,00 €
MERRY SUR YONNE BÉON TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE	Renouvellement tuyauteries et sécurisation des ouvrages	Novembre 2024	3 074,00 €
DRACY Station de Traitement	Curage Lagune	Décembre 2024	15 025,00 €
NOUVELLES STATIONS 2025	Sécurisation des sites (Anti intrusion) à l'arrivée des communes	Décembre 2024	26 000,00 €



Avant curage de la lagune de DRACY



Pendant le curage de la lagune de DRACY



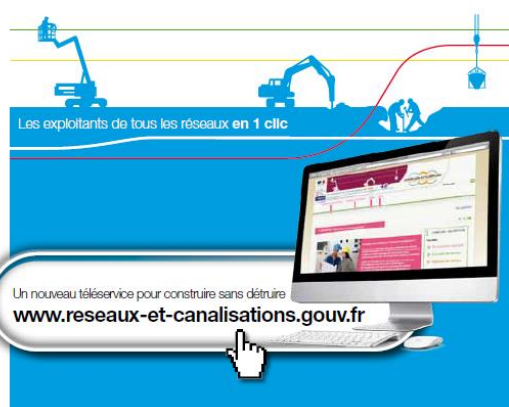
Après le curage de la lagune de DRACY

Interventions et dossiers travaux

Au cours de l'année 2024, la Régie Eaux a réalisé **454 interventions** sur réseaux et **500 interventions** sur branchement.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Interventions sur RESEAU													
Fuite (canalisation)	36	21	19	15	15	11	16	19	15	15	20	15	217
Pose d'hydrant	3	6	4	3	2	1	2	0	2	1	2	1	27
Sur organe hydraulique	2	17	6	8	10	9	8	5	3	6	3	4	81
Divers (purge...)	4	13	4	14	11	17	15	13	8	7	12	11	129
TOTAL	45	57	33	40	38	38	41	37	28	29	37	31	454
Interventions sur BRANCHEMENT													
Remplacement plomb	7	2	11	5	9	7	9	7	7	6	7	4	81
Création	7	9	5	12	9	6	7	13	5	2	3	0	78
Fuite	25	30	20	19	27	15	30	23	20	27	21	21	278
Remise en état (divers)	1	3	1	7	3	1	8	1	4	6	1	3	39
Dplct sur domaine public	0	0	1	4	3	4	8	1	1	1	0	1	24
TOTAL	40	44	38	47	51	33	62	45	37	42	32	29	500
Activités ATU/DT/DICT													
ENTRANT													
ATU	4	4	1	6	4	4	5	5	3	2	3	6	47
DT/DICT	111	220	141	130	129	105	143	109	124	133	119	81	1545
TOTAL	115	224	142	136	133	109	148	114	127	135	122	87	1592
Actions engagées par le service d'astreinte (comptabilisées dans le bilan mensuel)													
réseau	10	8	7	5	7	4	2	2	4	2	6	5	62
branchement	1	4	0	2	1	1	2	1	0	3	2	1	18
ensemble de comptage	4	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	6

Exploitants de réseaux,
enregistrez-vous pour protéger
vos ouvrages et ceux des autres



- Tous les plans d'ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité fournis en réponse aux déclarations DT/DICT devront comporter au moins 3 points du tracé précisément géoréférencés :
- > au plus tard le 1^{er} janvier 2019, en zones urbaines ;
 - > au plus tard le 1^{er} janvier 2026 sur tout le territoire national.

Vous devez apporter des réponses précises et fiables aux déclarations de travaux pour prévenir les endommagements, incidents-accidents et garantir la sécurité. De la qualité de vos réponses aux DT/DICT découlera le bon déroulement des travaux : niveau d'information, délais de réponse, réponse spécifique au projet prévu sont les éléments clés pour garantir la sécurité publique de vos employés, des personnes et des biens. Vous devez utiliser les fonds de plan les plus précis utilisés par les collectivités locales.

////// Quels ouvrages faut-il référencer ?

→ Réseaux sensibles pour la sécurité :

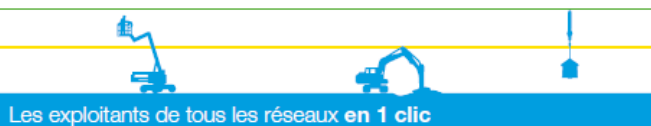
- > canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés, des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- > canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- > canalisations de transport et de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connectivité à des ICPE ;
- > lignes électriques et réseaux d'éclairage public avec une tension > 50 V en courant alternatif ou > 120 V en courant continu lisse ;
- > installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé (métros, tramways, téléphériques, etc.) ;
- > canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

→ Réseaux sensibles pour la vie économique :

- > installations de communications électroniques.

→ Autres réseaux considérés a priori comme non sensibles :

- > lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux précités ;



INDICATEURS DE PERFORMANCE

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est une question de santé publique : elle doit être garantie, de la sortie de l'usine de production, jusqu'au robinet du consommateur.

En fonction des résultats des analyses sanitaires, des mesures directes peuvent être prises. Le dépassement d'une valeur limite de qualité peut conduire à la mise en œuvre de mesures sanitaires temporaires, allant de la restriction à l'interdiction de tout usage.

Les analyses sur l'eau distribuée traduisent la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

**P101.1 : CONFORMITÉ
MICROBIOLOGIQUE**
99,2 %

**P102.1 : CONFORMITÉ
PHYSICO-CHIMIQUE**
92,4%



NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS

	Réalisés en 2023	Conformes en 2023	Réalisés en 2024	Conformes en 2024
Paramètres microbiologiques	260	259	246	244
Paramètres physico-chimiques	345	327	343	317

TAUX DE CONFORMITÉ

	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Conformité microbiologiques (P101.1)	99,6%	99,2%
Conformité physico-chimique (P102.1)	94,8%	92,4%

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau sont réalisées d'une part au titre du contrôle sanitaire réglementaire selon les programmes définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'autre part, au titre du programme d'autosurveillance déployé par chaque exploitant. Le nombre d'analyses est fonction de la taille de l'unité de production d'eau.

Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année, à partir de prélèvements ponctuels sur la ressource (mesure de la conformité de l'eau brute à un usage d'eau potable), sur l'eau traitée à l'usine de production avant sa mise en distribution (mesure de l'efficacité de traitement) et enfin, sur le réseau de distribution.

Le territoire bénéficie globalement d'une eau de bonne qualité.

Quelques non-conformités localisées sont néanmoins relevées en 2024.



• Paramètres microbiologiques

Merry sur Yonne : Présence d'E.Coli (10n/100mL), sur le réseau, le 18 Octobre 2024 : « Présence de bactéries suspecte malgré la présence de chlore. Des mesures de gestion ont été mises en place rapidement. » (Le chlore libre était à 0,43 mg/L lors du prélèvement).

Saints en Puisaye : Présence de D'Eschérichia Coli (2 n/100ml), dans la station de traitement, le 18 Octobre 2024 : « Présence de bactéries suspecte malgré la présence de chlore. Il est nécessaire de maintenir un suivi régulier de la chloration afin d'assurer un taux avoisinant 0,2 mg/L en distribution. » (Le chlore libre était à 0,27 mg/L lors du prélèvement).

• Paramètres physico-chimiques

Faverelles : La source de la Fontaine aux Veuves est contaminée par du Déséthyl-Atrazine et de l'Atrazine-Déséthyl-Déisopropyl. Le problème est présent depuis plusieurs années bien que ces molécules ne soient plus commercialisées. Le dossier d'étude pour l'installation d'une filière de traitement est à arrêt dans l'attente de subvention. La déclaration de régularisation d'autorisation de prélèvement sera déposée second semestre 2025 à la DDT du Loiret.

Champvallon : Présence de Nitrates (51 mg/L), à la sortie du réservoir, le 11 Avril 2024 : « Les nitrates dépassent la limite de qualité. Il est nécessaire de revoir le mélange. »

Charny : Présence de Nitrates (53 mg/L), dans la station de traitement, le 23 Août 2024 : « Taux de nitrates élevé. Une interconnexion a été mise en place pour délivrer une eau conforme en distribution. »

Bléneau : Présence de Plomb, sur le branchement de la Mairie (98µg/L), le 5 Février 2024 : « Le plomb dépasse la limite de qualité qui est de 10 µg /l. Le dépassement de cette valeur n'est représentatif que pour ce point de prélèvement. Cette présence est due à la dissolution dans l'eau de ce métal contenu dans les canalisations ou dans la robinetterie des réseaux intérieurs du bâtiment. Le plomb est toxique, il est recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations de n'utiliser l'eau froide pour la boisson qu'après 1 à 2 minutes d'écoulement. » Après enquête des services techniques, le tronçon en plomb se trouvait après compteur.

Migé : Présence de Plomb, sur le branchement de la Mairie (43µg/L), le 10 Octobre 2024. Le branchement a été refait par le service technique.

St Privé : Présence de Métaldéhyde (0,190µg/L), dans la station de traitement, le 25 Novembre 2024 : « Présence de Métaldéhyde. Un recontrôle sera réalisé prochainement en distribution. »

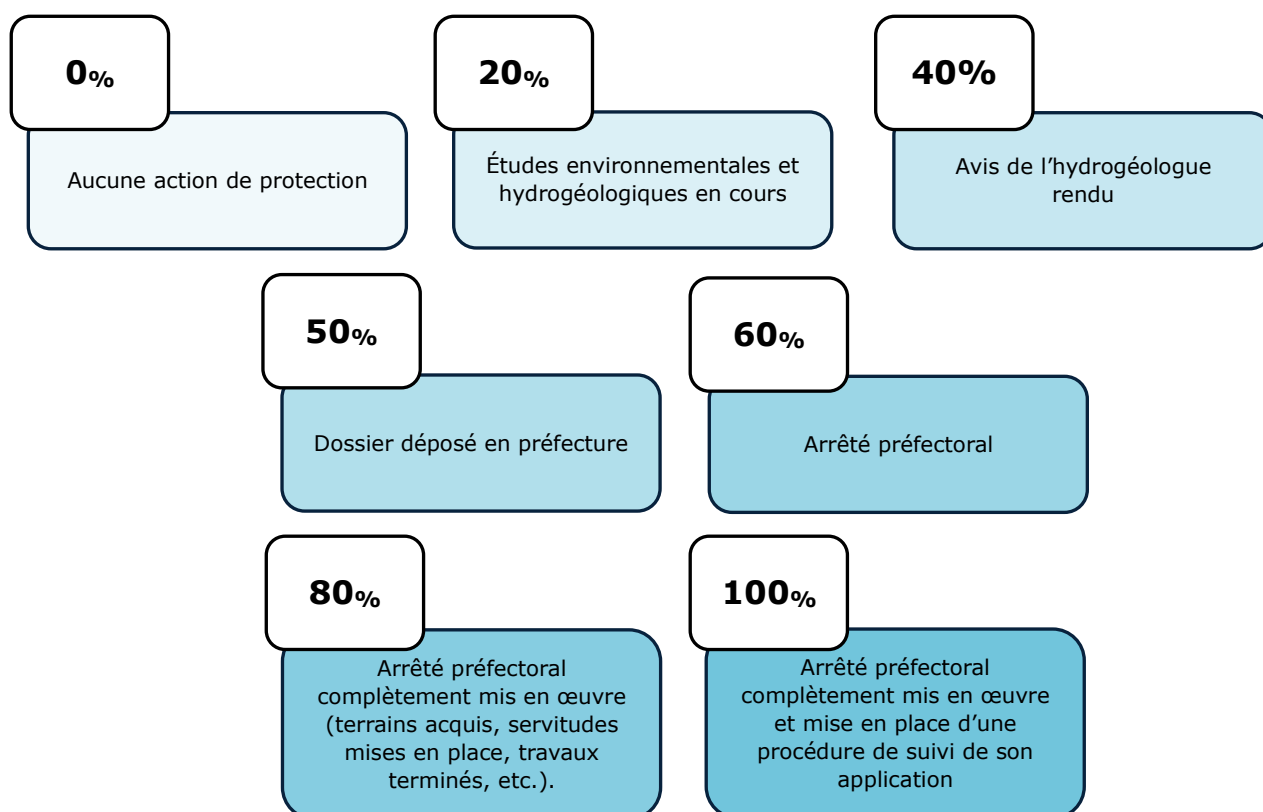
Ensemble de la Fédération : 14 prélèvements ont relevé une non-conformité en Chlorothalonil R471811, jusqu'en avril 2024. Information de l'ARS dans les fiches info-facture 2024 : « A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, dans son avis du 29/04/2024, l'agence de sécurité sanitaire ANSES a réévalué le risque sanitaire (pertinence) du chlorothalonil R471811, et l'a classé comme non pertinent. »



PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Indice d'avancement pour 2024

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :



P108.3 : Indice globale
d'avancement de protection
de la ressource

91,25 %

(détail par ressource présent page 14)

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Les réseaux sont définis en fonction des interconnexions. Des secteurs interconnectés entre eux sont considérés comme un seul et unique réseau, nous le qualifions de « Réseau Principal ».

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet de définir le niveau de connaissance de chaque réseau.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Le détail des critères et des points attribués par réseau est présent en annexe page 39.

Points obtenus et valeur de l'indice :

NOMBRE DE POINTS															
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	TOTAL
Réseau Principal	10	5	10	OUI	5	10	10	0	10	10	10	10	10	5	105
Réseau de la Cheuille	10	5	10	OUI	5	10	10	0	10	10	10	10	10	5	105
Réseau Bléneau-Saint Privé	10	5	10	OUI	5	10	10	0	10	10	10	10	10	5	105
Réseau Mailly-Montillot	10	5	10	OUI	5	10	10	0	10	10	10	10	10	5	105
Réseau Merry sur Yonne	10	5	10	OUI	5	10	10	0	10	10	10	10	10	5	105
Réseau Asnières Chamoux	10	5	10	OUI	5	10	10	0	10	10	10	10	10	5	105
Réseau Moutiers en Puisaye	10	5	10	OUI	5	10	10	0	10	10	10	10	10	0	100

PERFORMANCE DU RESEAU EN 2024



Rendement du réseau de distribution

Le **rendement de réseau** de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.

P104.3 : Rendement du réseau de distribution
71,5 %

DÉFINITION

Rendement de réseau (%)	$\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}} \times 100$
--------------------------------	---

Volumes non comptés

L'**indice linéaire des volumes non comptés** permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

P105.3 : Volumes non comptés
1,42 m³/j/km

DÉFINITION

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$
--	--

Pertes en réseau

L'**indice linéaire de pertes en réseau** permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

P106.3 : Pertes en réseau
1,37 m³/j/km

DÉFINITION

Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$
--	---

La qualification d'un état d'un réseau pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie est définie selon l'échelle de valeur suivante :

Classement des Indices Linéaires de Pertes	
Catégorie de réseau	Rural
ILP Bon (m³/j/km)	<1,5
ILP Acceptable (m³/j/km)	<2,5
ILP Médiocre (m³/j/km)	2,5 < ILP < 4
ILP Mauvais (m³/j/km)	> 4

Source : AESN

Renouvellement des réseaux d'eau potable

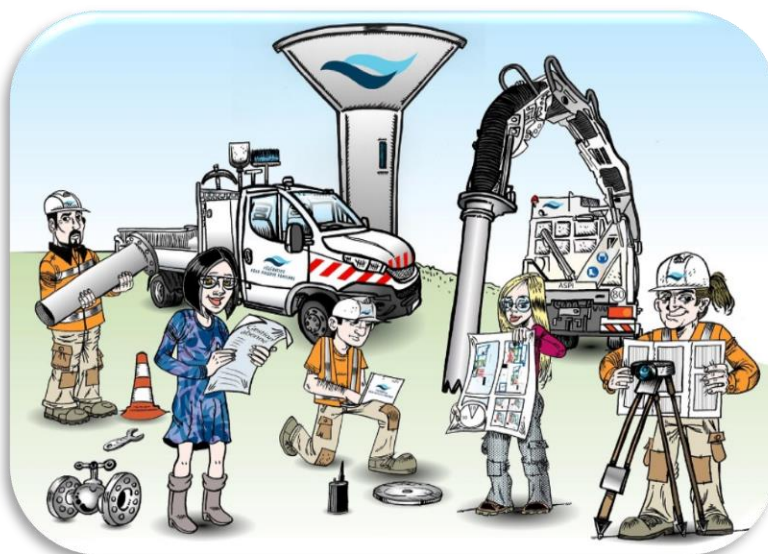
L'indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau.

Les travaux réalisés en 2024 sur le réseau ont permis **la pose de 21,32 kms** de canalisation d'eau potable, dont **le renouvellement de plus de 22 kms**.

Travaux de pose de réseaux d'eau potable	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur de réseaux posés par la Fédération Eaux Puisaye Forterre (en ml)	17 450	25 500	9 795	4 900	16 023
Longueur de réseaux posés par la Régie Eaux Puisaye Forterre (en ml)	4 400	6 178	6 095	6 535	5 301
Longueur totale de réseaux posés (en ml)	21 850	31 678	15 890	11 435	21 324
Longueur de réseaux renouvelés (en ml)	6 743	17 693 ⁵	18 033	15 065	21 008

Fédération	Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable					Taux moyen de renouvellement glissant sur 5 ans
	2020	2021	2022	2023	2024	
TOTAL	0,28 %	0,74 %	0,75 %	0,63 %	0,87 %	0,65 %

P107.2 : Renouvellement
des réseaux d'eau potable
0,65 %



⁵ Régularisation du linéaire. Prise en compte des Travaux Régie non comptabilisés en 2021. Source : RPQS 2021, p24.

ABONNÉS

Prix du service en m³

Le prix au m³ correspond à la rémunération d'un service qui couvre l'ensemble des opérations permettant de fournir une eau de qualité très surveillée, depuis son pompage en souterrain jusqu'aux robinets des usagers.

L'eau du robinet est l'un des rares produits dont le prix englobe non seulement la production, le traitement, le contrôle de la qualité, le transport, la distribution, mais aussi le recyclage effectif via l'assainissement.

Le prix de l'eau est défini de la façon suivante :

	MONTANTS pour 120 m ³	1 ^{er} JANVIER 2024	1 ^{er} JANVIER 2025
SYNDICAT	Abonnement HT	100,00 €	106,00 €
	Consommation Eau HT	224,40 € 1,87€/m³	237,60 € 1,98€/m³
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	Redevance Prélèvement HT	7,92 € 0,066€/m³	9,11 € 0,0759€/m³
	Redevance Pollution HT	45,60 € 0,38€/m³	
	Redevance Consommation HT		55,20 € 0,46€/m³
	Redevance Performance HT		2,04 € 0,017€/m³
ETAT	TVA 5,5%	20,79 €	22,55 €
Total pour 120 m ³		398,71 € TTC 377,92€HT	432,50 € TTC 409,95€HT
Prix du service de l'eau		3,32 €/m ³ TTC 3,149€/m³HT	3,60 €/m ³ TTC 3,416€/m³HT

	MONTANTS pour 120 m ³	1 ^{er} JANVIER 2024	1 ^{er} JANVIER 2025
SYNDICAT	Abonnement HT	100,00 €	106,00 €
	Consommation Eau HT	224,40 € 1,87€/m³	237,60 € 1,98€/m³
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Redevance Prélèvement HT	3,96 € 0,033€/m³	3,97 € 0,0331€/m³
	Redevance Pollution HT	27,60 € 0,23€/m³	
	Redevance Consommation HT		39,60 € 0,33€/m³
	Redevance Performance HT		2,40 € 0,020€/m³
ETAT	TVA 5,5%	19,58 €	21,43 €
Total pour 120 m ³		375,54 € TTC 355,96€HT	411,00 € TTC 389,57€HT
Prix du service de l'eau		3,13 €/m ³ TTC 2,966€/m³HT	3,42 €/m ³ TTC 3,246€/m³HT

D102.0 : Prix TTC du service
(Seine Normandie) en 2025
3,60 €/m³

D102.0 : Prix TTC du service
(Loire-Bretagne) en 2025
3,42 €/m³

Le détail d'une facture d'eau est présenté en annexe pages 42 & 43.

Nombre d'habitants desservis

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

**D101.0 : Nombre d'habitants
desservis
44 232 habitants**

Délai contractuel maximale de branchement des nouveaux abonnés

Il s'agit de l'engagement du service à fournir de l'eau, après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

**D151.0 : Délai maximal
d'ouverture des branchements
3 jours ouvrés**

Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés

**D152.1 : Respect du délai maximal
d'ouverture des branchements
100 %**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés.

Fréquence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

**D151.1 : Taux d'occurrence des
interruptions de service non-
programmées
3 pour 1000 abonnés**

GESTION FINANCIERE

Taux d'impayés sur les factures d'eau

L'indicateur P154.0 ne concerne que les factures « eau » émises au titre l'année précédente. Ainsi, le taux d'impayés au 31 décembre de l'année 2024 concerne les factures émises au titre de l'année 2023.

P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau
3,33 %

	Montant facturé (hors travaux)	Montant des impayés au 31/12/2024	Taux d'impayés sur les factures d'eau au 31/12/2024
Exercice 2017	3 589 910,93 €	61 201,48 €	1,70 %
Exercice 2018	4 132 789,90 €	62 091,71 €	1,50 %
Exercice 2019	4 372 712,56 €	90 631,63 €	2,07 %
Exercice 2020	6 055 919,99 €	129 999,25 €	2,15 %
Exercice 2021	6 910 379,36 €	166 177,44 €	2,40 %
Exercice 2022	6 864 096,17 €	191 109,79 €	2,78 %
Exercice 2023	7 516 934,37€	250 534,04 €	3,33 %
TOTAUX	39 442 743,28 €	951 745,34 €	2,41 %

Le taux d'impayés « global », c'est-à-dire basé sur l'ensemble des montants impayés encore en cours au 31 Décembre 2024, est de **2,41%**.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 Décembre 2024 (<i>montant restant dû</i>)	11 031 935,99 €
Epargne brute annuelle	1 456 050,55 €

P153.2 : Durée d'extinction de
la dette de la collectivité
7,6 ans



Données Abonnés 2024

Communes	Consommation en m ³	Nombre d'abonnés	Population totale
Andryes	19 190	313	453
Arcy sur Cure	8 073	39	73
Asnières Sous Bois	8 171	135	114
Batilly en Puisaye	11 531	84	109
Beauvoir	12 823	134	335
Béon	10 754	266	540
Bleneau	63 629	966	1 170
Bois d'Arcy	2 676	30	23
Breteau	9 447	67	99
Brosses	15 588	239	297
Chamoux	3 737	93	100
Champcevais	37 874	186	309
Champignelles	69 150	719	953
Champlay	28 084	409	739
Champoulet	5 455	51	59
Charentenay	13 062	187	289
Charny Orée de Puisaye	333 668	3 889	4 836
Chassy	35 264	284	476
Châtel Censoir	4 650	8	14
Coulangeron	8 242	122	218
Coulanges sur Yonne	25 475	357	519
Courson les Carrières	55 759	544	922
Crain	11 976	299	419
Dammarie en Puisaye	14 852	134	172
Diges	68 981	634	1 120
Dracy	21 403	190	244
Druyes les Belles Fontaines	18 842	249	273
Egleny	17 623	228	459
Entrains sur Nohain	43 410	638	740
Escamps	36 387	463	912
Faverelles	16 812	124	167
Fleury la Vallée	45 476	568	1 112
Fontaines	32 742	292	474
Fontenoy	19 635	258	307
La Ferté-Loupière	36 217	418	535
Lain	15 460	140	187
Lainsecq	30 302	259	329
Lalande	8 811	101	139
Les Hauts de Forterre	33 362	389	507
Les Ormes	18 806	227	341
Leugny	26 527	231	325
Levis	24 029	155	224
Lucy sur Yonne	5 927	131	119

Communes	Consommation en m ³	Nombre d'abonnés	Population totale
Mailly la Ville	23 415	367	505
Mailly le Château	40 490	448	538
Merry Sec	9 084	119	183
Merry sur Yonne	22 439	199	195
Merry-la-Vallée	22 996	269	376
Mézilles	51 334	472	526
Migé	15 127	255	410
Montholon (Champvallon; Villiers S/ Tholon, Aillant sur Tholon)	135 877	1 725	2 583
Montillot	20 723	222	255
Mouffy	6 568	84	132
Moulins sur Ouanne	37 912	187	290
Moutiers	36 835	298	278
Ouanne	50 848	430	611
Parly	45 412	485	849
Poilly/Tholon	30 129	384	697
Pourrain	61 120	679	1 383
Précy-Sur-Vrin	24 075	265	435
Rogny les Sept Ecluses	40 750	602	695
Ronchères	5 405	79	91
Sainpuits	15 445	270	322
Saint Fargeau (Septfonds)	11 504	114	137
Saint Maurice le Vieil	14 573	211	380
Saint Maurice Thizouaille	10 852	142	255
Saint Moré	1 090	16	31
Saint Privé	44 224	376	532
Saint Sauveur en Puisaye	427	8	15
Saints en Puisaye	52 080	406	554
Sementron	9 667	92	105
Senan	27 497	389	699
Sépeaux-Saint Romain	45 747	370	523
Sommecaise	24 870	330	378
Sougères en Puisaye	16 589	288	314
Tannerre en Puisaye	29 465	265	281
Thou	25 393	161	219
Thury	33 207	396	447
Toucy	152 878	1 762	2 732
Treigny Perreuse Ste Colombe	94 960	1 035	1 028
Val de Mercy	17 157	198	393
Val d'Ocre	47 584	381	562
Valravillon (Neuilly ; Villemer)	33 482	407	781
Villeneuve-Les-Genets	23 995	211	309
Villiers Saint Benoît	20 816	360	451
TOTAL	2 763 923	31 008	44 232

Filières de traitement des installations en service

Nom de la station de traitement		Type de traitement
Dracy	<i>Minards</i>	Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Décantation
	<i>Fontaine Creuse</i>	Filtration sur sable Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
	<i>Forage Albien</i>	Désinfection au chlore gazeux
Le Gondard (Saints)		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
Forage (Parly)		Déferrisation par oxydation Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
Les Pelles (Poilly/Tholon)		Désinfection à la javel
Puits du Marais (Champvallon)		Désinfection au chlore gazeux
Source de Moque Bouteille (Volgré)		Désinfection à la javel
Le Gué de Leugny (Leugny)		Déferrisation par oxydation Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
Les Prés Marins (Crain)		Désinfection au chlore gazeux
Puits des Noyers (Lucy Sur Yonne)		Désinfection au chlore gazeux
Les Enchasses (Treigny)		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur charbon actif en grain aggloméré (x2) Désinfection au chlore gazeux
Juin (Moutiers en Puisaye)		Désinfection à la javel
Saint Privé	<i>Le Matteroy (Saint Privé)</i>	Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Décantation
	<i>Forage F3 (Bleneau)</i>	Filtration sur charbon actif en grain (x2) Désinfection au chlore gazeux
La Fontaine aux Veuves (Faverelles)		Désinfection au chlore gazeux
Le Parc (Mailly le Château)		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur sable Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
La Claimpie (Asnières sous Bois)		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur sable Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
Malfontaine (Montillot)		Désinfection à la javel (<i>Reprise de Fontenilles</i>)
La Fontaine des Vernes (Merry S/ Yonne)		Désinfection à la javel
Péruseau (Charny)		Coagulation - Flocculation Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif à grain Désinfection au chlore gazeux
Les Pillards (Saint Romain Le Preux)		Coagulation - Flocculation Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grains Désinfection au chlore gazeux
Fontaine du Charme (Sommecaise)		Décantation Injection charbon en poudre Filtration sur sable et anthracite Désinfection au chlore gazeux

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point
TOTAL		120

Méthodes de calcul des indicateurs de performance

			Définition	Règles de calcul
ABONNÉS				
D102.0	Prix du service en m ³	Prix TTC du service de l'eau au 1er janvier de l'année N+1 et détail des factures pour 120 m ³ (étant entendu que le RPQS relatif à l'exercice N (publié en N+1) doit également fournir le prix de l'eau au 1er janvier de l'année N.		
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes), pour l'année N, desservies par le réseau de distribution d'eau. Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie.		
P155.1	Taux de réclamations	Les réclamations prises en compte sont celles dont la date d'enregistrement par l'opérateur se situe entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N	Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1000	
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.	Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100	
D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	Engagement de service sur le délai d'ouverture d'un branchement neuf (hors réalisation) ou existant. Cet engagement est repris soit dans le règlement de service, soit dans le contrat de l'opérateur.	Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.	
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.	Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés X 1000	
RÉSEAU				
P106.3	Pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.	[Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) - Volume consommé sans comptage (facultatif) - Volume de service (facultatif)] / Linéaire de réseau hors branchements / 365	
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.	(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100	

P104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.	$(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$
P105.3	Volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.	$(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)} - \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)} - \text{Volume comptabilisé domestique} - \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)}) / \text{Linéaire de réseau hors branchements} / 365$
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation au 31/12/2013.	
QUALITÉ DE L'EAU			
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé.	$\text{Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes} / \text{Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année} \times 100$
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé.	$\text{Nombres de prélèvements microbiologiques conformes} / \text{Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année} \times 100$
P108.3	Protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.	
GESTION FINANCIÈRE			
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.	$\text{Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production), au 31 décembre de l'année N, divisé par l'épargne brute annuelle}$
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	$(\text{Montant restant impayé au 31/12/N des factures "eau" émises au titre de l'année N-1}) / (\text{Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année N-1 au 31/12/N}) \times 100$
P109.0	Montant des actions de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.	$\text{Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)} / (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)})$

Décryptage d'une facture d'eau

Agence Seine Normandie



115 Av. du Général de Gaulle
89130 TOUCY
03 86 44 01 42 Fax 03 86 44 26 20
www.eaux-puisaye-forterre.fr
regieeau@repi.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h & de 14 à 17h
N° de Siret 200 071 330 00019 Code APE 8411 Z

Le Prix de l'eau potable en 2025



L'eau potable, produit essentiel, subit des transformations pour garantir une qualité optimale. Pour une consommation moyenne de 120 m³/an, le tarif est de **2,8633 € H.T./m³**, soit **0,00286 € H.T./litre**. (hors redevances des Agences de l'eau et taxe de l'Etat)

💧 TARIFS DE L'EAU POTABLE

- **Régie Eaux :**
 - Abonnement annuel : **106,00 € H.T.**
 - Prix du m³ : **1,98 € H.T.**
- ⚡ **Redevances et taxes (par m³)**
 - **Agence de l'eau Seine Normandie :**
 - Sur la ressource en eau : **0,0759 € H.T.**
 - Sur la Consommation eau potable : **0,460 € H.T.**
 - Sur la performance des réseaux d'eau potable : **0,017 € H.T.**
 - **État : TVA : 5.5 %**

📄 Composition de la facture

1. **Distribution de l'eau :** traitement, entretien des réseaux d'eau potable, gestion.
2. **Organisme public Agence de l'Eau :** collectées pour les Agences de l'Eau.

💰 Paiement et options

Fréquence : 2 factures/an

- **1ère :** 50 % abonnement + 40 % de la moyenne de consommation des 3 dernières années.
- **2ème :** 50 % abonnement + solde de la consommation réelle à la suite de la relève annuelle.

Options :

- **Prélèvement bimestriel :** 5 mensualités automatiques.
- **Prélèvement automatique semestriel :** 2 prélèvements automatiques.

Le trop-perçu vous sera remboursé directement.



Astuce : Adoptez le prélèvement automatique pour plus de simplicité. **Contactez-nous pour plus d'informations.**

Agence Loire Bretagne



115 Av. du Général de Gaulle
89130 TOUCY
03 86 44 01 42 Fax 03 86 44 26 20
www.eaux-puisaye-forterre.fr
regieeau@repf.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h & de 14 à 17h
N° de Siret 200 071 330 00019 Code APE 8411 Z

Le Prix de l'eau potable en 2025



L'eau potable, produit essentiel, subit des transformations pour garantir une qualité optimale.
Pour une consommation moyenne de 120 m³/an, le tarif est de **2,8633 € H.T./m³**,
soit **0,00286 € H.T./litre**. (hors redevances des Agences de l'eau et taxe de l'Etat)

TARIFS DE L'EAU POTABLE

- **Régie Eaux :**
 - Abonnement annuel : **106,00 € H.T.**
 - Prix du m³ : **1,98 € H.T.**
- ⚡ **Redevances et taxes (par m³)**
 - **Agence de l'eau Loire Bretagne :**
 - Sur la ressource en eau : **0,033 € H.T.**
 - Sur la Consommation eau potable : **0,330 € H.T.**
 - Sur la performance des réseaux d'eau potable : **0,020 € H.T.**
 - **État : TVA : 5.5 %**

Composition de la facture

1. **Distribution de l'eau :** traitement, entretien des réseaux d'eau potable, gestion.
2. **Organisme public Agence de l'Eau :** collectées pour les Agences de l'Eau.

Paiement et options

Fréquence : 2 factures/an

- **1ère :** 50 % abonnement + 40 % de la moyenne de consommation des 3 dernières années.
- **2ème :** 50 % abonnement + solde de la consommation réelle à la suite de la relève annuelle.

Options :

- **Prélèvement bimestriel :** 5 mensualités automatiques.
- **Prélèvement automatique semestriel :** 2 prélèvements automatiques.

Le trop-perçu vous sera remboursé directement.



Astuce : Adoptez le prélèvement automatique pour plus de simplicité. **Contactez-nous pour plus d'informations.**

